

**Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 10 novembre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Gaberell, Albane Schlechten, Jean-Charles Lathion, Souheil Sayegh, Eric Bertinat, Morten Gisselbaek, Natacha Buffet-Desfayes et Olivier Gurtner: «Pour des salles communales accessibles à toutes et à tous».**

**Rapport de M. Luis Vázquez.**

Cette motion a été renvoyée à la commission du logement le 11 novembre 2015. La commission s'est réunie le 12 septembre 2016 sous la présidence de M. Morten Gisselbaek. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

*Note du rapporteur: Dans une communication datée du 8 octobre 2018, M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes a présenté sa lettre de démission du Conseil municipal, effective dès la soirée du 17 octobre 2018. En conséquence, lors de sa séance du 17 septembre 2019, la commission du logement a nommé M. Luis Vázquez comme nouveau rapporteur de la motion M-1198.*

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les besoins avérés de création d'établissements nocturnes en ville de Genève accessibles à l'ensemble de la population, proches des transports publics, comme souligné par l'étude «Voyage au bout de la nuit» mandatée par la Ville de Genève en 2010;
- que les salles communales de la Ville de Genève sont actuellement sous-exploitées (taux d'occupation de 160 jours par an seulement en 2011);
- la pétition P-342, «Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée», qui demande explicitement une meilleure exploitation des infrastructures actuelles telles que les salles communales et les maisons de quartier, notamment par l'instauration de contrats jeunes (pétition signée par plus de 35 associations);
- le projet d'arrêté PA-126 du 16 février 2011 concernant la modification du règlement fixant les conditions de location des salles de réunions et de spectacles de la Ville de Genève;
- le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (LC 21 211), qui souligne en son article 9, alinéa 3, l'importance de maintenir les activités d'animation au centre-ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de repenser le règlement d'utilisation des salles communales de la Ville de Genève pour en faire un vrai outil au service de la population;
- de procéder à une étude pour évaluer les besoins des usagers et les investissements nécessaires pour que la Ville de Genève puisse proposer des salles communales accessibles à la population et offrir aux associations les conditions nécessaires pour y organiser des manifestations, notamment festives et culturelles;
- de prendre contact avec le Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée afin de réfléchir à une gestion mutualisée des salles communales par et pour les jeunes.

### **Séance du 12 septembre 2016**

*Audition de M<sup>me</sup> Albane Schlechten et de M. Simon Gaberell, motionnaires*

M<sup>me</sup> Schlechten entame son exposé en excusant l'absence de M. Gaberell qui est retenu par une réunion de travail.

Elle rappelle que, lors de l'audition devant la commission du logement des représentants du Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée (à laquelle elle a participé), beaucoup de choses ont déjà été dites sur les besoins et les attentes des jeunes ainsi que les problématiques (alcool, restrictions pour les mineurs, etc.) en lien avec le monde de la nuit. Elle a également informé que cette pétition a été envoyée à toutes les communes afin de mettre en évidence le fait que l'on dispose d'un nombre important de salles (ou de parties de salles) – surtout en Ville de Genève – qui pourraient faire l'objet d'une exploitation différente. A ce titre s'est posée la question de l'ouverture de ces espaces à des jeunes, afin que ces derniers puissent y organiser des soirées, ce qui permettrait de les responsabiliser davantage en ne les limitant plus au simple statut de «consommateurs de soirées».

M<sup>me</sup> Schlechten a informé qu'un projet de ce type est actuellement en cours à la salle des Terreaux-du-Temple, mené en partenariat avec le Service culturel (SEC) et le Service de la jeunesse (SEJ). L'idée est d'établir une sorte de «contrat jeune type» pour l'utilisation de cette salle, qui serait proposé à toutes les associations qui voudraient utiliser ladite salle, et de n'avoir affaire qu'à un seul interlocuteur qui représente la salle et ses différentes caractéristiques organisationnelles. Elle déclare que le comité – qui est composé de jeunes particulièrement motivés – organise déjà des soirées et que tout semble se passer pour le mieux.

La motionnaire poursuit en expliquant qu'après ce projet-pilote, il serait éventuellement envisageable de mutualiser les salles et leur matériel à l'échelle

de la Ville. Même s'il est vrai que toutes les salles ne se prêtent pas aux mêmes activités, il lui semble important de pouvoir faciliter les démarches administratives, grâce à des sortes de contrats de quartier, qui feraient office de bailleurs pour chaque salle. Elle informe que jusqu'à présent, certaines salles sont mises à disposition sans aucun matériel et qu'il faut par conséquent louer tout ce qui a trait à la sonorisation, etc., ce qui représente un budget considérable; il serait donc intéressant de mutualiser les coûts.

M<sup>me</sup> Schlechten conclut en reconnaissant qu'il n'est pas forcément possible d'imaginer cela pour tous les espaces des salles de la Ville, mais elle estime qu'il serait au moins intéressant de réfléchir à leurs différentes utilisations.

#### *Question des commissaires*

Un commissaire affirme qu'une donnée l'a interpellé: il est fait mention d'un taux d'occupation de 65%, ce qui représente plus de trois soirs par semaine. Il se demande si cela varie beaucoup d'une salle à l'autre.

M<sup>me</sup> Schlechten répond que ce taux d'occupation a été communiqué par la Gérance immobilière municipale (GIM) dans le cadre des auditions liées au projet d'arrêté PA-126 et à la refonte du règlement sur l'utilisation des salles en 2011. Elle ajoute qu'à sa connaissance, il existe des salles beaucoup plus demandées que d'autres, ainsi que des salles sous-utilisées, comme le Palladium, en raison de leur taille, par exemple.

Un commissaire se demande si les différents espaces des salles sont accessibles séparément, comme la Locanda au Palladium, par exemple.

M<sup>me</sup> Schlechten répond que la Locanda n'est pour l'heure pas séparée du Palladium mais estime qu'il serait bien de proposer une utilisation séparée puisqu'elle dispose d'un accès indépendant du Palladium.

Un commissaire se pose la même question à propos de la salle Pitoëff.

M<sup>me</sup> Schlechten répond qu'il n'y a pas d'accès indépendant mais la possibilité de condamner la salle inférieure au moyen de vitres. Donc la solution pour la Locanda est envisageable, là aussi.

Un commissaire se demande si des associations ont déjà demandé à pouvoir utiliser les salles de façon partielle.

M<sup>me</sup> Schlechten répond que cela n'existe pas au niveau du public même si des séances d'information organisées par la Ville ont lieu, en l'occurrence dans le cadre de ces contrats de quartier pour Pitoëff.

Un commissaire rappelle que lors d'une précédente audition M<sup>me</sup> Salerno avait informé que l'idée de location de ces salles par des jeunes posait un certain nombre

de problèmes, notamment parce que cela était trop cher et pouvait constituer un risque d'endettement. A ce titre, il se demande s'il serait possible d'envisager un système d'assurance ou autre pour remédier à cela.

M<sup>me</sup> Schlechten répond que c'est justement afin de répondre à cette problématique qu'on pense à une fragmentation des salles et des espaces; cela réduirait les coûts globaux.

Un commissaire rappelle qu'il existe néanmoins des frais de sécurité qu'il est impossible d'éviter.

M<sup>me</sup> Schlechten reconnaît qu'il faut faire avec les normes légales. En revanche, elle estime qu'il est envisageable de revoir certains éléments ayant trait à la gestion de la Ville ou à la conciergerie. Elle ajoute qu'il y a encore beaucoup de choses à faire, notamment dans l'identification de la bonne salle pour tel ou tel besoin ainsi qu'en matière d'information du public.

Un commissaire se demande, à propos du règlement, s'il y a d'autres aspects à prendre en compte que la mutualisation et la location. De plus, il se demande également si d'autres communes se sont penchées sur la question et s'il est possible de bénéficier du travail qui aurait déjà été effectué.

M<sup>me</sup> Schlechten répond qu'au niveau de la pratique des autres communes, certaines petites municipalités permettent désormais l'organisation de manifestations dans leurs salles, sans avoir besoin de s'adresser au Canton. Au sujet des règlements, ceux-ci restent encore assez vagues. Selon elle, c'est donc aux départements de choisir quoi faire de ces contrats jeunes. Elle rappelle une fois la solution qui consiste à utiliser des espaces plus petits que ceux à disposition.

Une commissaire croit se rappeler que M<sup>me</sup> Salerno avait affirmé que les salles communales étaient très prises et qu'il était nécessaire de les réserver des mois à l'avance. A ce titre, elle estime que cela risque de coïncider au niveau de la GIM, en raison des délais d'attente pour toute location et de la difficulté de trouver un créneau.

M<sup>me</sup> Schlechten reconnaît qu'une salle n'est pas forcément disponible du jour au lendemain. Néanmoins, cette réalité n'empêche pas de réfléchir à un changement de dynamique dans le pilotage de ces espaces afin qu'il soit plus en adéquation avec le terrain et les acteurs associatifs locaux.

Le président remercie la motionnaire et procède au vote de la motion M-1198.

#### *Vote*

La motion M-1198 «Pour des salles communales accessibles à toutes et à tous» est acceptée à l'unanimité des membres présents.